



Construction d'une piscine à l'emplacement d'un bassin

Par **payet_old**, le **14/06/2007** à **18:53**

bonjour, j'ai acheter une maison il y a 2 ans 1/2, sur le terrain a l'arriere l'ancien propriétaire avait construit un bassin à poisson en béton de 22m². Aujourd'hui je souhaite transformer ce bassin en piscine, je me suis renseigné en mairie pour un permis de construire car piscine couverte estimé à 24 m². Seulement la construction ancienne ne bénéficie pas d'autorisation de travaux, alors comment faire, si je dois joindre des photos actuelles de mon terrain et l'emplacement de la piscine si le bassin a été construit illégalement?